

Conseil Municipal du 13 avril 2026

DELIBERATION N° 2026-03-17 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Date de convocation : 7 avril 2026	Nombre de conseillers municipaux :	
Date d'affichage : 7 avril 2026	En exercice : 29	
Secrétaire de séance : Margaret DE GROOT	Présents : 25	
	Votants : 29	
	Absent : 00	
Présents : Grégory MASSAMBA, Margaret DE GROOT, Laurent VANDERHAEGHE, Sophie JACOTIN, Isabelle JOURDAIN, Vladimir RADIVOJEVIC, Martine FERRER, Marc TUAL, Jean-Marie VAYER, Ewelina CANTON, Alexandre DUCHEMIN, Aurélie ROBIN, Coumar PREM, Sara JOUBEIR, Morgan LOURDIN, Abdelkrim TABBOU, Jean-Marc MAUGUIN, Laure DUBUC, Thomas LAUTRETE, Kévin GUILLAUME, Catherine CHRISTOPHE, Thierry JOUANNEAUX, Agnès BALRICK-BULIDON, Michaël ROGER, Patrick KATAKO		
Absents excusés et représentés :		
M. Zahir GACEM	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA
Mme Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
Émilie LARGE	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN
Lalla Mina EL OUARGUI	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
Absents : /		

EXPOSÉ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-21 et L.2121-22 ;

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée par le Maire ou son représentant et composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence des titulaires, élus au sein du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;

CONSIDERANT que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

CONSIDERANT l'appel à candidature et les listes enregistrées.

LISTE 1 : NANDY VITALITÉ

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent VANDERHAEGHE	Margaret DE GROOT
Ewelina CANTON	Jean-Marie VAYER
Marc TUAL	Martine FERRER
Sara JOUBEIR	Zahir GACEM

LISTE 2 : NOTRE PARTI, C'EST NANDY

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michaël ROGER	Agnès BALRICK-BULIDON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletin blanc ou nul	01
Nombre de suffrages exprimés :	28

Calcul du quotient électoral	=	Nombre total de voix exprimées / Nombre de sièges à pourvoir
	=	28 / 05
	=	5.6

Attribution des sièges :

Calcul du nombre de siège	=	Nombre de voix obtenues / Quotient électoral
---------------------------	---	--

Liste	Voix	Division par 3.5	Sièges
NANDY VITALITÉ	23	23 / 5.6 = 4.10	4
NOTRE PARTI, C'EST NANDY	5	5 / 5.6 = 0.89	0

Total des sièges attribués :	4 sièges
Il reste à attribuer :	1 siège

Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Calcul du nombre de sièges restants = Nombre de voix obtenues – (nombre de sièges obtenus x quotient électoral)

Liste	Voix	Division par 3.5	Sièges
NANDY VITALITÉ	23	23 – (4* 5.6) = 0.6	0
NOTRE PARTI, C'EST NANDY	5	5 – (0* 5.6) = 5	1

Le plus grand reste : Liste NOTRE PARTI, C'EST NANDY qui obtient 1 siège

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité

ARRÊTE la composition des membres élus de la CAO telle que ci-dessus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent VANDERHAEGHE	Margaret DE GROOT
Ewelina CANTON	Jean-Marie VAYER
Marc TUAL	Martine FERRER
Sara JOUBEIR	Zahir GACEM
Michaël ROGER	Agnès BALRICK-BULIDON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 13 avril 2026

La secrétaire de séance



Margaret DE GROOT

Le Maire



Grégory MASSA